

Conseil scientifique de l'ENS

9 NOVEMBRE 2018

Projet de procès-verbal

Membres nommés présents :

Stanislas LYONNET, Professeur à l'université Paris Descartes, Président du Conseil
Gretty MIRDAL, Professeure de psychologie à l'université de Copenhague
Elisabeth GASSIAT, Professeure à l'université Paris Sud
Daphné BAVELIER, Professeure à l'université de Genève et de Rochester

Membres nommés absents :

Anne EPHRUSSI, Directrice d'unité à l'European Molecular Biology Laboratory d'Heidelberg (donne procuration à Stanislas LYONNET)
Thierry COQUAND, Professor at the Computer Science and Engineering Department at University of Gothenburg
Philippe DESCOLA, Professeur au Collège de France, chaire d'anthropologie (donne procuration à Daphné BAVELIER)
Pierre-Michel MENGER, Professeur au Collège de France, chaire de sociologie du travail créateur (donne procuration à Marc MEZARD)
Sergio CILIBERTO, Directeur de recherche au LP-ENS Lyon (donne procuration à Stanislas LYONNET)
Marie-Odile GERMAIN, Conservatrice générale au département des manuscrits BNF (donne procuration à Gretty MIRDAL)

Membres élus absents :

Pascale ARAUZ-AUBRUN, Ingénieure d'études de recherche et formation (donne procuration à Anila CELA)

Membres élus présents :

Anne BOUTIN, Directrice de recherche au CNRS, professeur attaché à l'ENS
Jean-Louis HALPERIN, Professeur des universités
Stéphane TOULOUSE, Maître de conférences des universités
Vincent-Mathias GIREL, Maître de conférence des universités

Membres de droit présents :

Marc MEZARD, Directeur de l'École normale supérieure
Frédéric WORMS, Directeur adjoint Lettres
Yves LASZLO, Directeur adjoint Sciences
Christian LORENZI, Directeur des études Sciences

Invités permanents :

Dorothee BUTIGIEG, Directrice des études Lettres

Dominique COMBE, Directeur des relations internationales
Laurence CORVELLEC, Directrice générale des services de l'ENS
Victoire MAYOR, Chef de cabinet du directeur de l'ENS

Représentants des élèves présents :

Alexis KAISER
Marco MOLARI

Représentants des élèves absents :

Kevin BERLEMONT (donne procuration à Marco MOLARI)

Invités sur des points spécifiques :

Laurent BOPP, Directeur du département de Géosciences
Pierre PAOLETTI, Directeur du département de Biologie
David POINTCHEVAL, Directeur du département d'Informatique
Jean-Marc BERROIR, Directeur du département de Physique
Sandrine SAGAN, Directrice du laboratoire des biomolécules

ORDRE DU JOUR

I.	Approbation du compte-rendu du dernier Conseil scientifique.....	4
II.	Campagne de recrutements académiques	4
1.	Présentation générale de l'ensemble des propositions.....	4
2.	Présentations par les directeurs de départements de Biologie, Informatique et Physique des demandes d'ouverture de postes de Professeur d'Université	5
3.	Présentations par les directrice et directeur des départements de Chimie et Géosciences des demandes d'ouverture de postes de Professeurs juniors	6
4.	Discussion générale	7
5.	Attribution de moyens aux départements et unités de recherche	8
III.	Concours étudiants.....	9
IV.	Avancement du projet Prairie (intelligence artificielle et science des données)	10
V.	Restructuration des laboratoires de physique	12
VI.	PSL	13
1.	Visite du COS.....	13
2.	Programmes gradués	13
3.	Classements	13
4.	Statuts	13
5.	SMS : contribution vie étudiante et de campus.....	13
VII.	Point d'information	14
1.	Levée de fonds	14
2.	Lancement programme médecine-humanités	14
VIII.	Questions diverses.....	14
1.	IPERU.....	14

La séance est ouverte à 9 heures 05.

Les procurations suivantes ont été enregistrées :

- Sergio CILIBERTO à Stanislas LYONNET
- Anne EPHRUSSI à Stanislas LYONNET
- Marie-Odile GERMAIN à Gretty MIRDAL
- Philippe DESCOLA à Daphné BAVELIER
- Pierre-Michel MENGER à Marc MEZARD
- Kevin BERLEMONT à Marco MOLARI

I. Approbation du compte-rendu du dernier Conseil scientifique

Marco MOLARI demande des précisions au sujet du nombre d'élèves préparant l'agrégation et du nombre d'ETP consacrés à la préparation de l'agrégation. Yves Laszlo le rencontrera pour fournir les précisions demandées.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve le procès-verbal du CS du 18 juin 2018.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

II. Campagne de recrutements académiques

1. Présentation générale de l'ensemble des propositions

Marc MEZARD indique que la campagne de recrutements académiques est dynamique en terme de volume de recrutement, car l'ENS n'atteint pas ses plafonds d'emploi de professeurs. Cela s'explique par le fait que le recrutement nécessite un certain temps afin de trouver le bon candidat pour chaque poste. De plus, l'ENS a obtenu un arbitrage favorable du ministère sur la question du transfert des « 13 postes » de professeur de l'ENS, gérés par Sorbonne Université, Paris Diderot, et Paris Sud. Le ministère ayant arbitré en notre faveur, quatre postes seront transférés cette année, et contribuent à la campagne de recrutement.

Certains postes ont des degrés de maturité différents. Ainsi, ceux inscrits dans la campagne synchronisée peuvent être validés dès à présent. Les postes « fil de l'eau » pourront faire l'objet d'une discussion, en se réservant la possibilité de ne pas les ouvrir cette année si le poste ne semble pas encore mûr. En particulier, certains postes nécessiteront une instruction au vu de leur aspect transdisciplinaire. C'est notamment le cas de la thématique sciences/philosophie, et sciences et développement durable.

Dans la campagne synchronisée, trois postes de professeurs d'université (PU) et deux postes de maître de conférences (MCF) sont proposés. En ce qui concerne les chercheurs enseignants, 43 PU ou MCF attachés sont en activité aujourd'hui, et un accord avec le CNRS a été conclu afin de parvenir à une cinquantaine de postes d'attachés. Les fonctions des postes d'attachés sont décidées pour une première période de deux ans, puis une deuxième période de quatre ans. Ils pourraient exceptionnellement être prolongés quatre ans supplémentaires au terme de ces deux premières périodes. Ainsi, un certain nombre de possibilités seront ouvertes suite à la fin des deux périodes initiées par la campagne de 2014. Ainsi, afin de parvenir à au chiffre de 50 attachés, il est possible d'envisager la création de 5 postes d'attachés.

Yves LASZLO indique que la création d'un poste de MCF en chimie théorique ou bio-inorganique a pour but de renforcer le département de chimie, dans l'optique de la participation de l'ENS à PSL. De plus, le département de chimie souhaitait auparavant regrouper le laboratoire des biomolécules et le laboratoire Pasteur, il avait donc été convenu avec le département et le CNRS de l'effectuer

prochainement. Le département de chimie a donc besoin d'un effectif suffisant. En outre, la chimie théorique connaît une pénurie des enseignants-chercheurs statutaires. Ces raisons justifient la mention d'un double profil, même si la chimie théorique constitue le recrutement le plus probable.

Frédéric WORMS ajoute que le poste de MCF en « langues et littératures arabes » est un poste avec un double rattachement au département de Lila et à ECLA. Plusieurs structures de rattachement pour la recherche sont possibles, selon la discipline principale de recherche du MCF qui sera recruté. Du côté des chercheurs enseignants, la philosophie a des besoins importants, tandis que la demande concernant le droit n'était pas prévue initialement, mais elle permettrait de renforcer la place du droit à l'ENS.

2. Présentations par les directeurs de départements de Biologie, Informatique et Physique des demandes d'ouverture de postes de Professeur d'Université

Pierre PAOLETTI, David POINTCHEVAL et Jean-Marc BERROIR rejoignent la séance.

Pierre PAOLETTI indique que le département de Biologie a effectué une demande de poste de PU en raison de deux départs de professeurs. Initialement, il souhaitait obtenir un poste en biologie du développement et un poste en biologie de l'évolution, mais il a été décidé d'ouvrir un seul poste, en mentionnant les deux profils afin d'obtenir un vivier important et une compétition de haut niveau entre les candidats. Il sera ensuite souhaitable de recruter le profil manquant l'année suivante.

Par ailleurs, la section « Biologie du développement » ne comprend plus que quatre équipes, mais elle est très performante. Le département souhaite la renforcer du point de vue de la recherche. Ainsi, une équipe pourra être dirigée par le PU qui sera recruté. En outre, la personne recrutée devra enseigner dans le cadre du master IMaLiS de PSL.

Stanislas LYONNET souhaite savoir si le département possède une préférence entre les deux thèmes recherchés.

Pierre PAOLETTI répond que le meilleur candidat sera sélectionné, qu'il soit spécialisé en biologie du développement ou de l'évolution.

David POINTCHEVAL indique que la demande de poste de PU pour le département informatique concerne les sciences des données, et s'explique notamment par les besoins de développement en enseignement. De plus, certains cours de L3 et de M1 seront assurés en commun avec Paris Saclay, un nouveau master sur l'IA et les sciences des données a été créé, et le master d'informatique fondamentale est renforcé dans le cadre de PSL. En outre, les départs de deux PU et deux MCF ont été observés récemment. Des candidats français ou internationaux pour ce poste ont déjà été identifiés.

Matthias GIREL observe que le département informatique semble en difficulté, au vu de ses besoins de recrutement.

David POINTCHEVAL explique que l'enseignement fonctionne correctement actuellement, mais une discussion a été engagée avec la Direction sur la stratégie de recrutement pour les années à venir.

Yves LASZLO précise que l'ENS se situe dans une phase de programmation pluriannuelle de recrutement. De plus, un PU devait être recruté en détachement en 2018, mais le recrutement s'est révélé infructueux.

Jean-Marc BERROIR indique que la demande d'un professeur de physique et technologie quantiques s'inscrit dans le cadre d'une chaire industrielle entre l'ENS et Thalès. Du point de vue de la formation, l'objectif est de tirer profit des relations de Carlo SIRTORI avec Thalès pour pouvoir

enseigner une physique plus appliquée et permettre d'ouvrir des débouchés dans le milieu industriel. Du point de vue de la recherche, l'idée est de développer un centre de référence dans les dispositifs quantiques. Des engagements financiers ont été pris par Thalès, tandis que l'ENS s'était engagée à ouvrir un poste de professeur au concours avec un profil de technologies quantiques sur lequel Carlo SIRTORI puisse candidater. Il s'agira d'un véritable concours ouvert à toutes les candidatures, même si Carlo SIRTORI possède sans aucun doute un dossier de grande qualité.

Stanislas LYONNET souhaite savoir comment sera pérennisé ce poste, au-delà de l'engagement de Thalès.

Jean-Marc BERROIR explique que le poste sera pérennisé directement par l'ENS, ce qui permettra à la chaire de consacrer ses moyens à la recherche.

Marc MEZARD observe que cette proposition révèle la montée en puissance des champs de recherche autour de la technologie quantique à l'ENS. Ce domaine dynamique est proche de la recherche fondamentale, et en même temps de sujets appliqués et technologiques qui nécessitent des moyens importants. Ce partenariat permet donc à l'ENS de se développer dans ce secteur.

Daphné BAVELIER souligne qu'avec PSL, le nombre d'étudiants augmentera à l'avenir. Ainsi, elle souhaite connaître les accords passés avec les autres membres de PSL au sujet des enseignements.

Marc MEZARD indique que l'ENS veille à ce que les interactions avec PSL sur la base de la recherche comportent toujours un volet formation. Ainsi, le partenariat avec Dauphine permet de nouer des liens forts sur la formation en informatique.

Jean-Marc BERROIR ajoute que l'ENS pilote un master de physique fondamentale, et un travail est en cours afin de mettre en place un parcours gradué PSL en physique. L'arrivée de Carlo SIRTORI s'inscrit dans cet objectif de construction de liens entre la physique fondamentale et le milieu industriel.

Pierre PAOLETTI précise que pour les sciences de la vie, il existe une réflexion commune autour des programmes gradués, qui sont importants, car ils représentent une jonction entre la recherche et l'enseignement. En outre, les PU et les MCF attachés permettent de répondre à la hausse du nombre d'étudiants et aux besoins d'enseignants.

Daphné BAVELIER souhaite savoir si l'activité des professeurs de l'ENS a évolué ces dernières années, en termes d'équilibre entre formation, recherche et charges administratives.

Pierre PAOLETTI répond que les charges administratives des enseignants se sont alourdies et complexifiées.

Marc MEZARD ajoute que cette évolution ne concerne pas seulement les professeurs de l'ENS. Cependant, un poste de MCF ou de professeur à l'ENS permet de continuer à mener des activités de recherche substantielle. Les conditions pour mener ces missions demeurent satisfaisantes.

Pierre PAOLETTI, David POINTCHEVAL et Jean-Marc BERROIR quittent la séance.

3. Présentations par les directrice et directeur d'une UMR de Chimie et du département de Géosciences des demandes d'ouverture de postes de Professeurs juniors

Sandrine SAGAN et Laurent BOPP rejoignent la séance.

Sandrine SAGAN explique que le département de chimie est organisé selon trois structures de recherche. Il comprend 36 chercheurs et 19 techniciens et ingénieurs de recherche, qui s'attachent

à développer des outils pour manipuler et sonder la matière afin de la comprendre, la modéliser et la contrôler. L'enseignement est adossé à ces activités de recherche au niveau département.

La demande de professeur junior concerne le pôle structure et dynamique des biomolécules (RMN). La RMN est un outil qui permet de déterminer la structure et la dynamique de la matière à l'échelle moléculaire. Le département dispose d'équipements de pointe, qui ont pu être acquis notamment grâce à quatre ERC depuis 2011, par des chercheurs du laboratoire. La demande de poste concerne l'activité de RMN solide, car elle est développée uniquement par des non-permanents actuellement, il est donc nécessaire de pérenniser cette activité. Le poste permet d'avoir une forte visibilité internationale et de développer des interfaces avec la biologie et les matériaux au sein du département. Plusieurs institutions pourront soutenir le futur professeur dans ses activités.

Jean-Louis HALPERIN souhaite savoir pourquoi un poste de professeur junior a été choisi, plutôt qu'un poste de PU ou MCF statutaire.

Sandrine SAGAN répond qu'un vivier de candidatures à l'international a déjà été étudié, et leurs profils étant variés, le statut de professeur junior permet davantage de souplesse pour le recrutement. Un poste pérenne pourra être demandé par la suite, selon l'expérience et le statut du candidat recruté.

Laurent BOPP explique que le département de géosciences s'intéresse à la terre et regroupe plusieurs disciplines autour d'enjeux majeurs. Il est organisé en deux laboratoires de recherche : laboratoire de géologie, et laboratoire de météorologie dynamique. Il comprend 45 chercheurs, 3 PU et 4 MCF de l'ENS.

La demande de poste concerne un poste de professeur junior pour travailler sur la zone critique. Il s'agit d'une thématique dynamique, car elle est récente, et elle est importante, car elle concerne de nombreux enjeux actuels. En termes de formation, un nouveau Master sera mis en place autour des sciences de la planète, avec un parcours « hydrologie/zone critique ».

Un statut de professeur junior est demandé, car un vivier de jeunes chercheurs dynamiques a été identifié, et ils n'ont peut-être pas encore assez d'expérience pour un statut de PU.

Sandrine SAGAN et Laurent BOPP quittent la séance.

4. Discussion générale

Stanislas LYONNET se déclare impressionné par l'argumentaire et la qualité de la proposition pour la campagne synchronisée.

Matthias GIREL annonce que le recrutement d'un professeur junior en philosophie analytique est en cours. Une quarantaine de candidatures était attendue, mais près de 120 ont été reçues. Ainsi, il est primordial de ne pas négliger l'accompagnement nécessaire pour ce type de recrutement.

Marc MEZARD confirme que les process n'ont pas été conçus pour gérer un si grand nombre de candidatures. Les services de l'ENS ont également été très sollicités à ce sujet. Il faut saluer leur mobilisation.

Daphné BAVELIER ajoute qu'au sein des universités où le flux est important, le système administratif est plus rôdé. Ainsi, elle souhaite savoir si cette question a été abordée dans le cadre de PSL, afin de répondre correctement à ces besoins.

Marc MEZARD explique que l'ENS devient plus attractive et attire davantage de professeurs. Or, les structures d'accompagnement n'ont pas toujours pu évoluer conjointement à ce développement.

Un travail doit être effectué à ce sujet. Par ailleurs, la mise en place d'un service d'aide à l'identification et au montage de projet de contrats de recherche constitue un élément important.

Jean-Louis HALPERIN rappelle qu'un certain nombre d'enseignants-chercheurs restent hostiles au statut de professeur junior. Ainsi, afin que leur avis soit représenté, il s'abstiendra sur le vote.

Par ailleurs, il souhaite obtenir des détails sur le poste de professeur de géographie. En raison de la transformation du département géographie et territoires, le recrutement devra être opéré en concertation avec l'unique professeur de géographie actuel.

Frédéric WORMS confirme que ce poste fera l'objet d'une concertation et d'une réflexion collective. Ce poste a pour objectif de renforcer le département géographie et territoires. Cette demande du département a été soutenue, mais il est nécessaire de prendre le temps de réfléchir collectivement à ce sujet.

Stanislas LYONNET propose un vote bloqué pour chaque catégorie.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve les ouvertures de six postes de professeurs d'université.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve les ouvertures de deux postes de maîtres de conférences.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve les ouvertures de deux postes de professeur junior.

Votants : 17 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 3

Un accord de principe est donné par le conseil scientifique pour les postes de PU et de MCF attachés.

5. Attribution de moyens aux départements et unités de recherche

Marc MEZARD indique que les budgets de fonctionnement sont globalement stables par rapport à 2018. La priorité a été mise sur les recrutements académiques. L'évolution la plus significative concerne le financement supplémentaire accordé à l'ED 540. Il était nécessaire de lui accorder davantage de moyens, notamment pour accompagner un certain nombre de soutenances de thèses.

Anila CELA remarque que les bibliothèques de chimie et de physique n'existent pas. Elles ont été fusionnées au sein de la bibliothèque des sciences expérimentales.

Yves LASZLO le confirme. Il ne s'agit pas de véritable bibliothèque, mais de lignes de documentation identifiées afin d'échanger sur les arbitrages.

Frédéric WORMS précise qu'au sujet de l'ED 540, le budget a été augmenté en fonction de ses activités. Une somme est strictement définie pour les soutenances, et constituera également un moyen de soutenir les laboratoires.

Yves LASZLO explique que le travail sur le budget a été mené avec les services de l'ENS. De plus, ce budget ne constitue qu'une partie des moyens des départements, car le financement de la recherche repose sur des contrats. L'augmentation de l'activité de gestion de ces contrats est significative.

Daphné BAVELIER observe que certains contrats nécessitent un temps de gestion très important, notamment les contrats européens. Elle souhaite ainsi savoir si un système de gestion centralisé pour l'école existe.

Laurence CORVELLEC le confirme. Deux agents sont spécialisés dans la gestion des contrats européens, et un pôle de trois gestionnaires travaille sur le volet de la justification. L'objectif est de disposer de gestionnaire dans chaque département.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique rend un avis favorable sur budget initial 2019.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

III. Concours étudiants

Marc MEZARD indique que le souhait de la Direction est de faire en sorte que le concours de recrutement des normaliens étudiants soit mieux structuré, formalisé et avec des contenus plus denses. Des étapes importantes ont été franchies, avec la mise en place d'un vrai concours et un vote en CA sur le nombre de places ouvertes. De plus, un système de bourses pourra être développé pour les normaliens étudiants. Il est proposé d'instituer une phase d'admissibilité et une phase d'admission. Les départements définiront ensuite les modalités d'exécution. Le concours sera mis en place dès 2019 pour les Lettres, puis en 2020 pour les sciences.

Frédéric WORMS précise que le document transmis n'est pas une version définitive, mais seulement une base de travail. Il sera demandé aux départements littéraires de proposer des membres pour leur jury. Un jury d'ensemble sera nommé par arrêté, nommé par le directeur. La formalisation nécessaire du concours passe par la nomination officielle d'un jury et l'unification du calendrier. Il ne s'agit pas de mettre en cause la qualité du recrutement effectué, l'objectif est d'améliorer la procédure de recrutement ainsi que sa perception et sa transparence. Un certain nombre de points doivent encore être discutés, mais les échanges avec le SAE ont déjà permis de définir un jour unique pour la phase d'écrit d'admission en lettres. Ce travail permet également d'harmoniser cette procédure de recrutement avec la sélection internationale.

Yves LASZLO ajoute qu'il s'agit d'un travail effectué à partir du principe appliqué à la sélection internationale. Le jury sera nommé par le directeur de l'ENS. Il y aura une phase d'admissibilité sur dossier, qui sera gérée par le SAE avant de sélectionner un maximum de 170 admissibles. La phase d'admission comportera deux épreuves : une épreuve généraliste pour tester la motivation et l'appétence des candidats pour la recherche, et une épreuve de spécialité. Les départements pourront choisir l'ordre des épreuves. A l'issue de la première épreuve, un certain nombre de candidats seront admis à passer la seconde épreuve. La liste des lauréats sera publiée au Bulletin officiel.

Il existe un consensus sur le calendrier unifié du concours, mais le point majeur qui doit être discuté concerne la conservation éventuelle de deux sessions de concours en sciences.

Alexis KAISER souhaite obtenir des informations au sujet de la durée et du format de l'épreuve écrite d'admission en lettres.

Frédéric WORMS explique que la durée des épreuves n'a pas encore été décidée. Chaque département proposera son propre format, mais les connaissances du candidat seront testées sous l'angle de la recherche. Les épreuves pourront éventuellement être individualisées.

Alexis KAISER s'enquiert du ratio entre le nombre d'admis et le nombre d'inscrits à ce concours.

Marc MEZARD explique qu'il se situe entre 5 et 15 % selon les départements.

Anne BOUTIN s'étonne que des éléments aussi précis soient évoqués dans le document transmis. En effet, ils semblent différents de ceux présents dans le document du travail issu de la réunion des directeurs de départements du 25 octobre. Elle est favorable à ce projet sur le principe, mais ne souhaite pas rendre un avis sur le document de travail.

Marc MEZARD précise que le CS rendra un avis seulement sur le principe. Les détails et les modalités sont en cours de discussion.

Laurence CORVELLEC ajoute qu'un document complémentaire sera présenté lors du prochain CA.

Yves LASZLO indique que pour les sciences, un document sera diffusé et reprendra les bases définies lors de la réunion avec les directeurs d'étude.

Jean-Louis HALPERIN souhaite savoir si la répartition des postes fera l'objet d'une discussion du jury d'ensemble, et si des directives seront émises à ce sujet.

Marc MEZARD répond que la seule contrainte stricte est le nombre total de personnes recrutées. Ensuite, la Direction fournit des orientations, notamment sur l'équilibre entre les lettres et les sciences. Un certain équilibre entre les disciplines est requis, mais il est possible d'être plus souple à ce sujet, aucun quota figé par département ne sera mis en place.

Frédéric WORMS ajoute qu'il y aura peu de modifications à ce sujet par rapport au système actuel. En outre, il n'y a pas de classement dans la liste des admis au concours étudiants. Néanmoins, le principe de classement sera sans doute maintenu pour la liste complémentaire.

Yves LASZLO explique que des indications sont transmises chaque année pour les sciences. Certains départements rencontrent des difficultés à recruter dans le cadre du concours CPGE, et sont donc prioritaires pour le concours étudiants. Par ailleurs, la gestion des listes complémentaires s'effectue par département.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve sur le principe les évolutions envisagées concernant le concours étudiants.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

La séance est suspendue de 11 heures à 11 heures 20.

IV. Avancement du projet Prairie (intelligence artificielle et science des données)

Yves LASZLO explique que le gouvernement souhaite développer un petit nombre de centres sur l'étude et la formation en IA avec des membres académiques et industrielles pour favoriser le lien entre la recherche, la formation et le monde socio-économique.

Un projet a été déposé, avec cinq membres académiques (CNRS, INRIA, Institut Pasteur, PSL et la future Université de Paris). L'APHP et l'INSERM ont apporté leur soutien, et seize partenaires industriels ont d'ores et déjà souhaité être membres de Prairie.

Le financement sera tripartite : un tiers provenant de l'Etat, un tiers des membres académiques et un tiers des partenaires industriels. Le montant de l'enveloppe total s'élève à 100 millions d'euros.

Le projet financera, au moins pour 75 %, des chaires qui permettront de financer un certain nombre de chercheurs. 45 chaires seraient comprises dans le projet. Les 25 % restant pourront financer des appels d'offres.

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt, quatre projets ont été retenus, dont Prairie. D'ici le 15 janvier, un dossier détaillé doit être déposé.

D'un point de vue de la recherche, Prairie aborde des aspects de recherche fondamentale dans le cœur de l'IA, et de la recherche interdisciplinaire, avec un accent important qui est mis sur la biologie fondamentale et la santé, où le centre de données de l'ENS jouera un rôle majeur. Une recherche collaborative sera effectuée avec les partenaires industriels. En outre, un pan important concernera les questions juridiques et éthiques liées à l'IA.

Du point de vue de la formation, l'objectif est de doubler la capacité de formation de PSL dans les cinq ans à venir. Un certain nombre d'outils seront intégrés au projet : un programme de graduate school, un programme de soutien à la formation en IA des chercheurs non spécialistes, un nouveau master en apprentissage ou en formation continue (dont l'objectif serait de former des personnes destinées à répondre aux besoins des entreprises sur l'IA), ainsi qu'un programme de développement économique autour des start-ups. Des chaires et des « tremplins jeunes » seront mis en place, tandis que 80 bourses de master et le financement du nouveau master en IA (et notamment l'immobilier) sont prévus.

Le budget s'élèvera à environ 25 millions d'euros par an, dont environ 9-10 millions de financement nouveau.

Par ailleurs, tous les membres se sont engagés à recruter au moins deux chercheurs juniors sur la période.

Daphné BAVELIER souhaite savoir si les différents pôles financés sont en concurrence sur le sujet.

Yves LASZLO explique qu'une concurrence existe, car l'Etat souhaite obtenir une réponse sur certains sujets, mais chaque centre a ses spécialités.

Frédéric WORMS estime qu'il est important que les SHS participent à ce projet, en raison de la volonté de l'ENS de développer l'aspect transdisciplinaire.

Yves LASZLO précise que le format ERC et chaire est souvent critiqué en SHS, car il peut ne pas être adapté aux recherches des SHS. L'appel d'offres blanc IA et SHS doté de 500 000 euros permettra de faire travailler ensemble les spécialistes de l'IA et les chercheurs en SHS. En outre, la mise en place d'une chaire sur les questions éthiques fait consensus et sera mis en place. De plus, la question de la place de l'IA en économie constituera un sujet important abordé par le projet.

Stanislas LYONNET rappelle qu'une journée sur l'éthique et l'IA est organisée à l'institut Imagine le 19 novembre.

Yves LASZLO indique qu'une réponse devrait être obtenue début avril.

V. Restructuration des laboratoires de physique

Jean-Marc BERROIR rejoint la séance.

Marc MEZARD indique qu'il s'agit d'organiser la fusion de trois unités de recherche et d'une équipe d'une autre unité pour créer le laboratoire de physique de l'ENS dès le 1^{er} janvier 2019.

Jean-Marc BERROIR explique qu'actuellement, ce département est une fédération de recherche du CNRS et de l'ENS, qui contient quatre UMR. Ces structures sont toutes multitutelles. La réflexion sur la fusion n'est pas nouvelle. Au fil du temps, les frontières thématiques sont devenues minces entre les différents laboratoires. Il est important de construire un département laboratoire de physique unique et bien identifié.

Le projet de fusion a été initié à l'automne 2017 par l'ENS et le CNRS, avec le soutien des universités partenaires. Des groupes de travail ont été créés pour réfléchir à cette fusion et ont rendu un projet aux directions de l'ENS et de l'INP. Il décrit la future UMR et l'articulation avec le LKB. La nouvelle UMR sera nommée « laboratoire de physique de l'ENS ». Des discussions sont en cours avec Sorbonne Université et Paris Diderot pour définir une notion de tutelle principale pour l'ENS et le CNRS et de tutelle secondaire pour les universités partenaires. Des échanges ont également eu lieu avec l'Observatoire de Paris et l'INSU pour rassurer l'équipe d'astrophysique au sujet de ses liens avec la communauté de sa discipline.

Le futur département possède une double vocation formation et recherche. La formation ne connaîtra pas de changement. S'agissant de la recherche, la fédération de recherche disparaît au profit de deux laboratoires : un laboratoire ENS et un multisite. Une plateforme commune dans tous les domaines techniques sera construite.

Le futur laboratoire comprendra environ 90 chercheurs permanents et 50 personnels techniques et administratifs, et son spectre thématique sera très large. De plus, le fait d'inclure la fédération dans le laboratoire révèle le rôle pilote de l'ENS dans ce département.

Un travail important nécessitait d'être réalisé sur la gouvernance, en raison de la diversité des thématiques du laboratoire, qui comptera 18 équipes de recherche. Six axes de recherche ont été définis, ils ont vocation à animer les équipes scientifiques et à jouer un rôle dans la gouvernance du laboratoire. Ainsi, un directeur et deux directeurs adjoints seront nommés, et un comité de direction jouera le rôle d'un conseil scientifique interne. Il semblait en effet important de construire une structure souple et évolutive, qui pourra favoriser les échanges entre les équipes.

Marc MEZARD souligne qu'il est satisfaisant d'avoir abouti à une structure unifiée pour les plateformes techniques.

Jean-Marc BERROIR quitte la séance.

Marc MEZARD souhaite obtenir l'accord formel du CS sur ce projet, qui se traduira par la fusion des 3 UMR actuelles et de l'équipe de radioastronomie en une seule UMR, le laboratoire de physique de l'ENS, dont les tutelles principales seront l'ENS et le CNRS, et les tutelles secondaires Sorbonne Université et la future Université de Paris.

Par ailleurs, la Direction est favorable à ce que Jean-Marc BERROIR prenne la direction du département et de l'UMR.

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la création de l'UMR « Laboratoire de physique de l'ENS ».

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

Après avoir délibéré, le Conseil scientifique approuve la nomination de Jean-Marc BERROIR comme directeur de l'UMR « Laboratoire de physique de l'ENS ».

Votants : 17	Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 0
---------------------	------------------	-------------------	-----------------------

VI. PSL

1. Visite du COS

Marc MEZARD indique que le rapport du COS sera évoqué lors d'un prochain CS.

2. Programmes gradués

Marc MEZARD explique que les programmes gradués constituent un des chantiers majeurs de PSL. Un des enjeux est d'associer les étudiants à la recherche dès le master. Le maillage et la cartographie sont en cours. Par ailleurs, les programmes gradués de PSL seront candidats à un appel d'offres « école universitaire de recherche » afin d'obtenir un soutien financier, mais cet appel d'offres sera sans doute reporté à 2020, ce qui permettra de bénéficier de davantage de temps pour effectuer le maillage.

3. Classements

Marc MEZARD annonce que PSL a été classée 41^e université mondiale par le Times Higher Education. La ministre de l'Enseignement supérieur s'est félicitée de ce classement dans un communiqué de presse. Dans les classements thématiques, PSL se situe à la 44^e place (meilleur rang pour une université française) pour les *life sciences*, 16^e dans les *physical sciences*, 17^e dans les humanités, et 38^e dans les *social sciences*.

4. Statuts

Marc MEZARD indique que le gouvernement peut légiférer par ordonnance sur la possibilité de créer de grands établissements. Le CNESER a rejeté le cadre de l'ordonnance, qui est en cours d'examen par le Conseil d'Etat. Ainsi, les statuts de PSL pourront être clarifiés lorsque cette procédure sera achevée.

5. SMS : contribution vie étudiante et de campus

Marc MEZARD explique que les services mutualisés supports (SMS) sont des services en commun pour PSL qui sont placés sous la responsabilité d'un établissement.

Laurence CORVELLEC ajoute que le gouvernement a créé une contribution obligatoire dédiée à la vie étudiante et de campus (CVEC). Les étudiants doivent désormais verser une contribution obligatoire de 41 euros, dont 16 euros sont destinés au fonds de solidarité prioritaire et 5 euros pour les consultations auprès des services de médecine. Les 20 euros restants seront reversés à PSL afin de créer quatre SMS : un concernera le sport (porté par Dauphine), un le logement (porté par Dauphine), un sera un service d'accueil des étudiants internationaux (porté par PSL), et un concernera la médecine préventive. Dans ce cadre, l'ENS porte un projet de SMS dédié à l'accompagnement psychologique, qui devrait être initié en mars 2019. La création de ce service est

réalisée en partenariat avec l'institut Montsouris et une infirmière sera recrutée pour assurer la coordination de ce SMS.

VII. Point d'information

1. Levée de fonds

Marc MEZARD indique que l'ENS lancera une campagne de levée de fonds majeur sur les prochaines années, afin de récolter plusieurs dizaines de millions d'euros. Un certain nombre de rencontres avec des donateurs potentiels ont eu lieu. Pour les axes scientifiques, l'accent a été mis sur la biologie quantitative, la science des données, le développement durable, et la mondialisation. Cette levée de fonds permettra de financer des chaires de recherche et formation, différentes bourses ainsi que des axes immobiliers.

2. Lancement programme médecine-humanités

Marc MEZARD annonce que les membres du CS sont conviés à l'inauguration du 19 novembre à 19h00 en salle Dussane.

VIII. Questions diverses

1. IPERU

Marc MEZARD indique que les statistiques concernant les publications ont été mis à disposition des membres du CS. Toutefois les indicateurs de publication sont peu fiables pour évaluer le volume des publications en SHS.

Des ordres de grandeur utiles :

L'ENS produit environ 1 500 publications par an, ce qui représente 1,8 % de la production française, 2,6 ‰ de la production européenne, et un peu moins d'1 ‰ de la production mondiale.

La séance est levée à 12 heures 15.

La prochaine séance aura lieu le 18 février 2019.